



ÉVALUATION EXTERNE FINALE DU PROJET

« Prévention, protection et réhabilitation des enfants exploités et
soumis aux pires formes de travail dans le département de Fatick,
Sénégal »

Coordonné par **SOS Villages d'Enfants Belgique** et mis en œuvre par **SOS
Villages d'Enfants Sénégal**

RAPPORT FINAL – MARS 2020

Bart Goossens

Laurence Willot Lequere

Résumé exécutif

Dans un contexte de pauvreté extrême, de migrations, d'exode rural, de dérives de pratiques enracinées dans les traditions religieuses et culturelles au Sénégal et dans la région de Fatick, de plus en plus d'enfants sont en situation d'exploitation et soumis aux pires formes de travail. Face à ce constat, SOS Villages d'Enfants (SOS VE) Belgique et SOS Villages d'Enfants Sénégal ont développé un projet dont l'objectif était de renforcer les systèmes décentralisés de prévention, de veille et d'alerte pour permettre à minimum 600 enfants exploités et soumis aux pires formes de travail d'être réintégrés dans leurs familles et communautés et d'être réhabilités dans leurs droits. Développé sur 4 ans, ce projet avait un budget de 626 203 euros. Il est arrivé à échéance fin 2019 et a fait l'objet d'une évaluation externe. A cette fin, une mission de 10 jours a eu lieu en décembre 2019 qui a constaté les points suivants :

Remarque préalable : le projet n'a pas bénéficié d'indicateurs SMART et d'une étude de base de qualité ce qui a mis à mal son suivi et rendu l'évaluation plus difficile.

Pertinence : L'action s'inscrit dans le contexte législatif international, régional et national et est conforme à la politique de protection de SOS VE.

De plus, l'action répond aux besoins des groupes cibles. Au niveau des acteurs institutionnels, l'action est venue appuyer le Comité Départemental de Protection de l'Enfant (CDPE), le Comité Local de Protection de l'Enfant (CLPE) et les Comité d'Alerte de Veille et d'Écoute (CAVE) de Niakhar et Mbellacadio. Or l'instauration d'un système de prévention, de veille et d'alerte semble être la seule manière d'assurer la Protection de l'Enfant (PE) et ce système passe nécessairement par la mise en place et la dynamisation des comités. En cela, l'approche institutionnelle est pertinente aux besoins du département de Fatick. Au niveau des enfants, en agissant sur l'hygiène, l'alimentation, la scolarité, le droit à l'identité, la santé, le bien-être général des enfants, le projet s'est montré adéquat. De plus, l'équipe a su faire preuve de flexibilité afin de rediriger son action (vers un rétablissement du lien affectif contre une réunification familiale des Talibés) ce qui a accru la prise en charge des enfants Talibés et a amélioré la pertinence de cette action. Au niveau des tuteurs, le projet a travaillé sur leur renforcement économique avec l'appui en Activités Génératrices de Revenus (AGR) et l'inscription dans des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) et a engrangé un changement de mentalité par de multiples sensibilisations pour éviter le recours au mécanisme de survie négatif qu'est le travail et l'exploitation économique des enfants, en cela la pertinence du projet est réelle.

En revanche, la cohérence générale de l'action est questionnable et elle semble être un agrégat de plusieurs projets différents. En effet, chaque groupe cible pris à part présente des vulnérabilités indéniables dues au travail qui leur est demandé et à leur exploitation. Néanmoins, si les situations des jeunes filles domestiques et des enfants des marais salants sont comparables, elles diffèrent de beaucoup de la situation des enfants Talibés et la réalisation d'un projet unique est artificielle.

Efficacité : Les activités du projet présente un bon niveau de réalisation.

L'efficacité du projet au regard du renforcement des compétences des comités, de l'instauration d'outils et de procédures ou encore de l'installation d'équipements est acquise. Les comités ont aussi été actifs et leur travail s'est fait ressentir dans les communautés (en particulier pour les CAVE). En revanche, les résultats sont plus mitigés sur la communication des procédures en cas de VAEN au sein des communautés, sur l'autonomie des comités, sur le fonctionnement et le futur du CDPE et du CLPE.

L'action a permis l'arrêt et/ou la diminution du travail des enfants et de leur exploitation économique et les enfants bénéficiaires voient leurs droits à l'alimentation, l'éducation, l'identité, la santé, la protection respectés. Le projet a aussi rétabli un lien familial affectif pour les Talibés et a eu une incidence positive sur les relations parents/enfants des jeunes filles et des enfants des marais salants. Ainsi, le bien-être des enfants a été accru. Néanmoins, s'il apparaît que le projet a été efficace dans l'amélioration globale des conditions de vie des enfants, les enfants Talibés habitent dans des conditions de précarité et parfois même de dangerosité qui ne sont pas acceptables.

Les tuteurs montrent un changement de mentalité vis-à-vis du travail des enfants mais sans le succès de l'appui en intrants dans les zones de Niakhar et Mbellacadio il y a encore un risque qu'ils recourent à des stratégies de survie négatives. La mise en place des AVEC est efficace pour permettre à leurs membres d'avoir accès à des financements.

L'appui du projet aux associations œuvrant pour les enfants Talibés a été efficace en permettant une meilleure compréhension des droits de l'enfant, l'organisation de classes pour les Talibés et en assurant leur autonomie financière. Cet appui a eu des répercussions positives importantes pour les Talibés.

Les actions touchant au plaidoyer n'ont pas permis le développement de capacités réelles au sein de l'équipe ou du CDPE.

Efficience : Le projet a bénéficié d'une équipe bien organisée, soudée, correctement formée et soutenue mais insuffisante pour mettre en œuvre un projet de cette envergure. Ceci a eu pour conséquences le recours aux appuis directs accordés indifféremment et l'absence de solutions individuelles. Le budget alloué à l'atteinte des résultats est conséquent et les ressources sont allouées de manière adéquate. Des zones d'intervention étendues ont demandé beaucoup d'efforts, en temps et en ressources (humaines et financières, notamment en carburant), pour un nombre de bénéficiaires limité.

Pérennité : Le projet a montré des réussites durables telles que : la dynamisation des CAVE dont les résultats dans leurs communautés sont excellents, le travail avec les associations soutenant les Talibés (associations en bonne voie d'autonomie), les AVEC qui permettent aux bénéficiaires d'accéder à des microcrédits et à l'épargne (et ce alors même que cette activité n'était pas initialement prévue), le rétablissement des liens familiaux entre enfants Talibés et leurs tuteurs ce qui a eu pour conséquence une meilleure prise en charge des enfants et une mendicité diminuée dans les daaras, etc. Mais il a aussi connu quelques difficultés, notamment vis-à-vis de la durabilité institutionnelle, organisationnelle et financière du CDPE et CLPE et envers l'autonomie financière des tuteurs des jeunes filles domestiques et des enfants des marais salants. De même, l'appui en santé semble voué à s'éteindre.

Impact : Le projet a eu un impact certain avec l'arrêt effectif du travail des enfants et une conscientisation des tuteurs, notamment des tuteurs des Talibés sur leur rôle en tant que parents afin que leurs enfants Talibés soient moins isolés affectivement et mieux pris en charge matériellement (y inclus au niveau de l'alimentation). De plus, la mise en place des classes ECB a aussi eu un impact fort pour les Talibés avec l'apprentissage de connaissances formelles de base, la possibilité pour certains d'intégrer l'école formelle et la diminution du temps passé dans la rue. Aussi, la dynamisation des CAVE a eu une portée positive importante à Niakhar et Mbellacadio. Cependant, l'action semble avoir manqué l'opportunité, en se concentrant sur un seul groupe cible, d'éradiquer complètement un des fléaux visés.

En **conclusion**, le projet a eu de nombreux effets positifs sur les enfants, tuteurs et comités et a mis en place des mécanismes qui bénéficieront aux enfants sur le long terme. Cependant, en dispersant ses efforts, il a manqué l'opportunité d'agir en profondeur et/ou à grande échelle sur un des sujets ciblés.

Constants et Recommandations

Thématiques	Conclusions	Recommandations
Conception / préparation de projet		
Indicateurs	Les indicateurs sont des descriptions de changements espérés et non des éléments de mesure des changements.	S'assurer de la pertinence des indicateurs de projet qui doivent être SMART (Specific Measurable Achievable Realistic Time bound) Se référer aux banques d'indicateurs existantes (ex : Bond Impact Builder)
Étude de base	L'étude de base du projet relève d'une description sommaire et sans preuves scientifiques de la situation initiale. Elle ne permet pas, en l'état, de définir le point de départ des indicateurs et par conséquent de faire une comparaison objective avant/après projet. L'absence d'une étude de base de qualité n'a pas permis une réelle prise en compte des spécificités et besoins inhérents à chaque groupe cible.	Réaliser systématiquement une étude de base quantitative et qualitative de qualité. Même faite en interne, cette étude doit pouvoir faire une analyse scientifique et objective de la situation initiale relative aux bénéficiaires et aux indicateurs. Faire l'étude de base, de préférence en amont du projet afin de concevoir le projet avec les informations pertinentes. Si cette étude est faite au commencement du projet, ce dernier doit faire l'objet d'une révision pour y intégrer les résultats et le réorienter, en cas de besoin.
Sélection des bénéficiaires	Si l'action est conforme à la politique de protection de SOS VE, 2 des 3 groupes cibles (enfants des marais salants et jeunes filles domestiques) n'avaient pas perdu ou n'étaient pas à risque de perdre le soin parental. Les zones d'intervention étaient très étendues, avec parfois seulement 2 bénéficiaires dans un village. Certains villages ont ainsi demandé beaucoup d'efforts, de temps et de ressources (humaines et financières, notamment en carburant) pour un nombre de bénéficiaires trop limité.	Une approche transparente et participative (avec les autorités locales/partenaires) pour la sélection des bénéficiaires est toujours à privilégier mais elle doit être accompagnée de garde-fous pour la sélection des groupes cibles et des bénéficiaires. Ainsi, l'application des critères découlant des stratégies/vision de SOS VE est indispensable, de même que des outils objectifs de sélection des bénéficiaires. S'assurer, au moment de la sélection des bénéficiaires, de regrouper un nombre raisonnable de bénéficiaires par village et ne pas choisir des zones d'intervention trop éloignées les unes des autres, ou un nombre trop important de groupes cibles, sans allocation de ressources adéquates. Ou choisir de se concentrer sur un seul groupe cible.
Mise en œuvre		
Étude des besoins	Le projet a appliqué des solutions communes à des situations individuelles différentes. Cette approche manque de finesse.	Effectuer des études de besoins individuelles et s'éloigner de solutions communes afin de travailler individuellement avec chaque bénéficiaire et de trouver des solutions adaptées à chacun.
Le contexte législatif	L'action et son approche s'inscrivent pleinement dans le contexte législatif international, régional et national.	Aborder, lors de la phase 2, les législations lors d'une formation plus large sur les DE mais ne pas en faire un sujet de formation en tant que tel.

	<p>Les membres des comités ne connaissent pas les législations nationales et internationales sur les DE, en revanche ils montrent une bonne connaissance des DE et de la procédure en cas de VAEN.</p>	
<p>Le renforcement économique</p>	<p>En travaillant sur le renforcement économique des tuteurs avec l'appui en AGR et l'inscription dans des AVEC et en engrangeant un changement de mentalité par les multiples sensibilisations, le projet a développé une approche pertinente et adaptée aux besoins des tuteurs bénéficiaires.</p> <p>Le projet s'est montré efficace dans la transmission de connaissances et le renforcement des capacités des membres des associations pour les Talibés, y inclus des capacités économiques (AGR).</p>	
<p>Les besoins et les conditions de vie des Talibés</p>	<p>L'action a directement agit sur l'hygiène, l'alimentation, la scolarité, le droit à l'identité, la santé, le bien-être général des enfants Talibés. De plus, la triple action de soutien des MC en AGR, de développement des protocoles avec les tuteurs et l'instauration des classes d'ECB a diminué les situations de mise en danger des enfants lors de la mendicité. En cela le projet est pertinent vis-à-vis des besoins des Talibés.</p> <p>Le ressenti des enfants vis-à-vis de leurs conditions de vie est très positif. Cependant, les enfants Talibés demeurent dans des conditions matérielles d'une extrême précarité et dangerosité.</p>	<p>Le projet doit toujours considérer la sécurité des enfants comme étant une de ses priorités principales. Certains daaras ne présentent pas un niveau acceptable pour accueillir des enfants et le projet aurait dû envisager des rénovations, même au détriment d'autres activités (en décidant, par exemple, de construire des enclos pour les moutons de moins bonne finition)</p> <p>Le projet aurait pu envisager la signature de baux de location révisés par lesquels les propriétaires s'engagent à ne pas récupérer leur terrain pendant un certain nombre d'années si des améliorations sont faites à l'immeuble.</p>
<p>Le rétablissement du lien familial</p>	<p>En tenant compte des réalités du terrain, de la faisabilité et du contexte délicat entourant les daaras au Sénégal, le projet a opéré une redirection de son action vis-à-vis des enfants Talibés. Ainsi, si le programme de réunification familiale est toujours appelé comme à son origine, il ne s'agit plus d'une réunification physique des enfants avec leurs tuteurs mais d'un rétablissement du lien affectif amenant à une meilleure prise en charge des enfants. La pertinence de l'action s'en est trouvée renforcée.</p> <p>Le projet a permis le rétablissement d'un lien familial affectif avec les enfants</p>	

	talibés et a eu une incidence positive sur les relations parents/enfants des deux autres groupes cibles	
RH	<p>Il y a eu une réaffectation de personnel (1 personne) dans les 4 derniers mois du projet.</p> <p>Le projet a bénéficié d'une équipe bien organisée, soudée, correctement formée et soutenue mais insuffisante pour mettre en œuvre un projet de cette envergure.</p> <p>Ceci a eu pour conséquences le recours aux appuis directs accordés indifféremment et l'absence de solutions individuelles.</p>	<p>La réaffectation de personnel à quelques mois de la fin d'un projet, surtout d'un projet aussi complexe que celui-ci, pour lequel le personnel était déjà en flux tendu, et entrant dans une phase stratégique de clôture et de planification de 2ème phase, est à éviter. Cela n'a touché que les derniers mois du projet et les conséquences négatives ont été contenues, cependant cette démarche n'est pas recommandable.</p> <p>Le projet a touché 3 groupes cibles différents, composés de nombreux bénéficiaires, dans des zones géographiquement éloignées et difficiles d'accès (surtout en période d'hivernage). Un seul assistant de zone, dans une telle configuration (pour Niakhar et Fatick), n'était pas suffisant. La réduction du nombre de groupes cibles (point que l'on retrouve en impact, pertinence, efficacité, durabilité) ou l'augmentation des ressources humaines doivent être envisagée en cas de phase 2.</p>
Travail et exploitation des enfants	<p>Le projet a permis l'arrêt et/ou la diminution du travail des enfants et de leur exploitation à des fins économiques, pendant la durée du projet.</p> <p>Les tuteurs montrent en grande majorité un changement de mentalité vis-à-vis du travail de leurs enfants et ils apparaissent plus responsabilisés pour leur prise en charge.</p>	
Éducation	<p>Le projet a vu une bonne participation scolaire des enfants et la création de classes ECB pour les enfants Talibés qui ont maintenant accès à une éducation formelle de base en français et mathématiques.</p> <p>Cependant, la reprise des classes ECB n'est pas encore assurée par les OBC et certains moniteurs présentent des faiblesses de connaissances.</p>	<p>Appuyer les OBC dans le développement de leur plan de reprise des ECB (pas financièrement mais d'un point de vue méthodologique et stratégique)</p> <p>Envisager de former à nouveau les moniteurs et pourquoi pas de les faire former par les enseignants du village SOS de Kaolack.</p>
Bien-être des enfants	Les enfants des trois groupes cibles se sentent globalement plus heureux suite à l'intervention du projet.	
Appuis directs	La prise en charge médicale a été assurée de manière dégressive) mais il	

	<p>existe de forts doutes sur la durabilité de cette action.</p> <p>Les enfants ont en grande majorité leur pièce d'identité.</p>	
Budget	<p>Le budget alloué à l'atteinte des résultats est conséquent et les ressources sont allouées de manière adéquate</p> <p>L'équipe a montré une gestion efficiente des activités</p>	
Stratégie		
La gestion du temps	<p>La gestion du temps sur certaines activités clés n'a pas été efficace</p>	<p>Certaines activités stratégiques (au regard de l'impact ou de la durabilité) doivent toujours être considérées comme des priorités et les retards d'exécution doivent être suivis et mitigés. C'est le cas des actions touchant à l'autonomie financière des institutions et des tuteurs.</p>
Diversification des groupes cibles	<p>Le projet semble être un agrégat de plusieurs projets différents (sans mentionner l'approche institutionnelle qui peut être considérée comme transversale) et perd en pertinence</p>	<p>En cas de phase 2, le projet devrait se concentrer sur un seul groupe cible et envisager de restreindre ses activités aux groupe cible des Talibés.</p> <p>Ainsi, il devrait être envisagé de ne plus travailler avec les jeunes filles domestiques et les enfants des marais salants, ainsi que leurs tuteurs, en <i>direct</i>. Afin de ne pas abandonner entièrement des zones encore fragiles, les appuis aux CAVE, AVEC et clubs d'enfants devraient continuer et inclure une dimension particulière pour qu'eux prennent le relais de l'appui aux jeunes filles et enfants des marais salants en organisant des sensibilisations ou en mettant en œuvre des initiatives communautaires.</p>
CAVE	<p>Les CAVE se montrent actifs mais peuvent manquer d'autonomie dans la prise en charge des VAEN.</p> <p>De plus, ils éprouvent des difficultés à se réunir régulièrement.</p> <p>Malgré les difficultés mentionnées, la dynamisation des CAVE est réussie et durable</p>	<p>La phase 2 devrait voir l'appui du projet diminuer en ce qui concerne les aides directes, notamment pour les rencontres des comités (paiement du transport et des rafraichissements) tout en encourageant les comités à continuer leur travail.</p> <p>La phase 2 du projet doit venir consolider les acquis des CAVE pour soutenir encore plus leur durabilité :</p> <p>Rafraichir les formations déjà reçues</p> <p>Envisager la distribution de boîtes à images à chaque CAVE pour les aider dans leurs sensibilisations (formations sur leur utilisation à prévoir)</p> <p>Encourager et soutenir les CAVE à diversifier leurs sources de revenus (cotisations ET mise en place d'AVEC avec soit des caisses de solidarité dédiées aux actions des CAVE soit un</p>

		<p>reversement des bénéfices annuellement en faveur des CAVE)</p> <p>Fournir un soutien méthodologique aux CAVE qui ont mis en place des mécanismes de financement pour améliorer leurs recettes.</p> <p>Soutenir les CAVE pour qu'ils trouvent les meilleures opportunités de sensibilisation au sein de leur communauté (lors des AVEC notamment)</p> <p>Encourager les CAVE à sensibiliser massivement la population sur l'importance des signalements et les procédures de signalement, et surtout les enfants</p>
<p>CDPE / CLPE</p>	<p>Le projet a réalisé une cartographie des acteurs de la PE dans le département. Bien qu'utile, cette liste n'a pas empêché qu'au sein même du CDPE, des membres ne se connaissent pas parfaitement et ne soient pas encore en mesure de construire des synergies</p> <p>Le renforcement des capacités en plaidoyer du CDPE, bien que réalisé, n'a pas donné lieu à des actions concrètes et s'avère, dans ces conditions, largement inefficace.</p> <p>La durabilité institutionnelle, organisationnelle et financière des CDPE et CLPE n'est pas acquise</p>	<p>Réaliser un répertoire des profils des membres du CDPE et organiser des rencontres entre membres dont l'activité est similaire ou complémentaire afin de construire des synergies entre membres et améliorer leurs actions en faveur des enfants.</p> <p>Ne jamais prévoir d'actions de renforcement de capacités dans des domaines aussi complexes que le plaidoyer sans exécution d'actions y relatives afin d'appliquer les connaissances/compétences reçues/acquises</p> <p>Prévoir de commencer les actions de plaidoyer dès le début d'un projet pour pouvoir suivre et faire un coaching.</p> <p>Allouer un budget adéquat aux actions de plaidoyer</p> <p>Assurer une formation extensive du personnel de SOS en plaidoyer à chaque fois que de telles actions sont prévues afin d'éviter la confusion communication/plaidoyer</p> <p>En l'absence de ces conditions : ne pas prévoir de plaidoyer</p> <p>Développer, le plus rapidement possible, un plan de financement du CDPE (organisation de kermesses, spectacles payants, lettres de soutien, mécènes, plaidoyer auprès de l'État pour recevoir des fonds) pour pouvoir financer les activités du CDPE et surtout ses activités de suivi dans les zones d'intervention ou l'appui aux familles d'accueil.</p> <p>Rencontrer Plan International (qui est sur le point de commencer un projet d'appui au CDPE) et définir un protocole de coordination afin d'éviter les doublons.</p> <p>Ne pas s'engager dans la mise en place des CCPE mais renforcer les capacités des CAVE et assurer encore plus leur autonomie financière.</p>

		Se désengager progressivement des appuis au transport et motivation des membres des comités pour venir aux réunions.
VAEN	<p>Il existe encore une méconnaissance des procédures à appliquer en cas de VAEN de la part de la population.</p> <p>Les CAVE ont été bien intégrés au sein des communautés. Cependant, ces derniers se heurtent à la culture du silence face aux VAEN. Ajouter à une certaine incompréhension des DE, les violences sont rarement rapportées, les gens préférant les gérer en interne ou les accepter</p>	<p>Les procédures en cas de VAEN doivent être massivement communiquées au sein des communautés (y compris avec les enfants)</p> <p>Insister sur les sensibilisations des tuteurs mais aussi des enfants. Ce n'est qu'en martelant le même message, chaque semaine, chaque mois, lors des AVEC, lors de causeries communautaires, à l'école, lors des matchs de football ou autres loisirs entre enfants, etc. que la culture du silence commencera à fléchir.</p> <p>Insister sur le rôle de PE des CAVE et notamment sur le rôle des CAVE face aux violences</p>
Appuis directs	<p>Les matelas/nattes/bidons d'eau fournis par le projet aux daaras sont gâtés.</p> <p>L'obtention des extraits de naissance, l'appui des projets de vie avec la donation de machines à coudre (y inclus pour les CFP) sont durables.</p>	<p>Le projet doit s'assurer de la qualité de l'aide directe fournie. Ainsi fournir des appuis de faible qualité n'est pas efficace s'ils ne tiennent pas dans le temps (ex : matelas dégradés dans les Daaras)</p> <p>Suivre les jeunes filles qui ont reçu une machine à coudre pour s'assurer de leur bonne installation et proposer des correctifs si besoin (les regrouper en atelier, les aider à obtenir un prêt en les intégrant aux AVEC, etc.)</p> <p>Envisager la réalisation d'une étude de marché afin de diriger les jeunes vers des secteurs attractifs et de ne pas tous les inscrire en couture, menuiserie ou mécanique.</p>
Formations	<p>Le projet a réussi à inculquer des connaissances sur les DE à aux moins 2 des groupes cibles (enfants des marais salants et Talibés). La réelle appropriation et la compréhension de ce que sont les DE ne sont pas acquises</p> <p>Les tuteurs n'arrivent à citer en moyenne que 2,9 DE. Ce faible résultat peut tenir au fait que les formations ont touché des thèmes précis sans aborder les DE dans leur ensemble ou de manière théorique. Par exemple, les tuteurs des jeunes filles domestiques ont largement mentionné les formations sur « le maintien des filles dans la zone », qui doit regrouper plusieurs sous thèmes (éducation, santé, grossesses précoces, violences, travail des enfants...). En utilisant le contexte propre à chaque zone, le projet a été efficace et la non-connaissance théorique des DE n'est pas grave.</p> <p>En revanche, la moitié des tuteurs interrogés n'était pas capable</p>	<p>S'assurer que les formations / sensibilisations présentent les DE dans leur ensemble avant de présenter des thèmes plus précis</p> <p>Accorder une place importante aux discussions pour s'assurer de l'appropriation du sujet par les bénéficiaires.</p> <p>Multiplier les formations/sensibilisations sur les mêmes thèmes.</p> <p>Prévoir de faire des évaluations des formations avec des tests pré et post formations pour s'assurer de la compréhension des bénéficiaires.</p> <p>Former systématiquement les membres de l'équipe en techniques de formation (techniques participatives, planification d'une formation, facilitation, évaluation de formation, discussions, utilisation de matériel didactique en groupe)</p>

	d'expliquer ce que recouvrirait réellement le droit à la protection ce qui dénote un manque de compréhension et d'appropriation.	
AGR	<p>L'appui en intrants a eu une efficacité limitée en termes de durée (durabilité) et de suffisance dans les zones de Niakhar et Mbellacadio et s'il a apporté un soulagement certain aux familles, les effets ne se feront bientôt plus sentir et la prise en charge des enfants dans le futur, sans recourir à des mécanismes de survie négatifs, n'est pas assurée.</p> <p>Le changement de mentalité semble insuffisant en l'absence d'un appui en intrants pleinement efficace pour les tuteurs des jeunes filles et des enfants des marais salants</p> <p>En revanche, cet appui a eu des conséquences très positives sur les tuteurs des enfants Talibés et s'est avéré relativement suffisant et avec des effets à long terme certains.</p> <p>Des associations en faveur des Talibés sont en bonne voie d'autonomie</p>	<p><u>Les AGR en général :</u></p> <p>Éviter les appuis indifférenciés et baser le soutien du projet sur une évaluation des besoins de chaque famille.</p> <p>Encourager la diversification des sources de revenus.</p> <p>Former les tuteurs pour renforcer leurs capacités de gestion financière ou même leurs capacités de base (alphabétisation)</p> <p>Assurer que les appuis en AGR commencent dès le début du projet.</p> <p>Inclure dans les projets un membre du personnel dédié au suivi des AGR (et qui s'occuperait aussi des AVEC). Cette personne serait chargée de faire une étude de marché pour identifier des sources de revenus différentes et innovantes, former les bénéficiaires, développer un business plan avec chacun d'entre eux, suivre chaque AGR, amender et modifier l'appui en fonction des besoins, fournir des conseils aux bénéficiaires, s'assurer de ne pas prendre de retard.</p> <p><u>Les AGR des OBC :</u></p> <p>i) augmenter la taille des poulaillers et y associer un congélateur ;</p> <p>ii) diversifier avec une autre AGR en complément (saponification, transformation de céréales, eau de javel...) qui pourra être utile aux Daaras</p> <p>Signer un protocole d'accord pour que certaines activités du projet comme l'ECB soient étendues à d'autres Daaras en échange d'un soutien plus important en AGR</p> <p>Utiliser l'espace disponible de l'association des Yaayi Talibés pour développer de nouvelles AGR.</p> <p>Renforcer leurs capacités de gestion, notamment financières</p>
AVEC	Le projet a mis en place 11 AVEC qui s'avèrent très efficaces pour permettre à leurs membres d'avoir accès à l'épargne et au crédit, notamment en l'absence d'institution de microfinance.	<p>Continuer la mise en place d'AVEC pour tous les tuteurs bénéficiaires et dans les communautés ciblées.</p> <p>Utiliser systématiquement les AVEC comme plateforme de sensibilisation et encourager les CAVE à faire de même.</p>

		<p>Encourager les prêts à des fins d'AGR pour permettre une meilleure autonomisation des familles plutôt que pour faire face à des besoins court termes (qui peuvent être gérés par la caisse de solidarité)</p> <p>Toujours associer la mise en place d'AGR avec des AVEC pour renforcer les chances de succès des AGR</p> <p>S'interroger sur la pertinence de la mise en place d'AVEC thématiques.</p>
Le rétablissement des liens familiaux	Un rétablissement des liens familiaux assuré entre enfants Talibés et leurs tuteurs	<p>Faire le suivi de la prise en charge alimentaire par les tuteurs dans les deux années de la phase 2 (avec les tuteurs et les MC) afin de consolider les acquis. Y impliquer systématiquement les associations Yaayi Talibés et Ndéyou Daaras pour qu'elles continuent au-delà de la phase 2.</p> <p>Envisager d'étendre le programme de réunification familiale aux enfants auparavant exclus car leurs familles étaient trop éloignées (les ressources humaines du projet, en cas d'arrêt des appuis directs aux groupes cibles des jeunes filles domestiques et des enfants des marais salants, peuvent être réallouées au profit de cette activité).</p>
Mendicité	Une mendicité diminuée sur le long terme	<p>Continuer les sensibilisations contre la mendicité en y associant les Yaayi Talibés et Ndéyou Daaras et améliorer la prise en charge alimentaire par les tuteurs des Talibés</p> <p>Envisager une campagne de communication massive sur le sujet dans la ville de Fatick.</p>
Ndéyou Daaras	Les Ndéyou Daaras présentent un potentiel de réplcation important	Utiliser les représentations locales des Ndéyou Daaras : faire une étude spécifique sur le dynamisme de ces représentations, les difficultés et développer un PA. Aider les Ndéyou Daaras au suivi tout en développant un plan de pérennisation.
Daaras	Il existe des opportunités de développement pour les daaras qui pourraient être utilisées dans la phase 2.	<p>Le Gouvernement a développé le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (PAQUET) 2018-2013 dont les objectifs touchent à i) l'accès à et ii) la qualité de l'éducation. Certains daaras remplissant des critères stricts pourraient prétendre intégrer ce programme et se verraient alors attribuer des fonds et des enseignants. Il s'agit d'une piste à envisager pour la phase 2.</p> <p>En lien avec les OBC, jumeler un Daara partenaire du projet avec un autre Daara et développer des actions communes : formation du MC partenaire avec le nouveau MC ; mise en commun des classes ECB (pour éviter de multiplier les moniteurs...)</p>

Plaidoyer	Le résultat 4 apparaît comme une opportunité manquée de mettre en place des réglementations départementales claires sur l'ouverture des daaras ou encore sur l'interdiction du travail aux champs des enfants	Lier les activités de plaidoyer avec la stratégie nationale de plaidoyer de SOS SN
-----------	---	--

Réponse de la Direction au rapport d'évaluation externe dans son ensemble

a. Réponse de la direction concernant les recommandations autour de la conception/préparation du projet

i. S'assurer de la pertinence des indicateurs du projet : La direction est d'accord avec cette recommandation. En effet dans le cadre de ce projet, les indicateurs avaient été formulés en incluant les cibles à atteindre dans l'indicateur, ce qui n'a pas facilité le suivi de ceux-ci. En revanche, afin de faire face à ce problème, l'équipe du projet a utilisé un « cadre de rendement » qui permettait de voir l'évolution trimestrielle des chiffres suivant les données de base disponibles. Ce point a donc été abordé et résolu par les équipes pendant le projet.

ii. Faire une étude de base pour les prochains projets : La direction est d'accord avec cette recommandation et est consciente de l'importance d'une étude de base afin de faciliter le suivi de la situation des bénéficiaires et du taux d'atteinte des résultats. Pour la phase II de ce projet, les chiffres disponibles dans les rapports finaux du projet UE permettront d'avoir des données de base afin de mesurer l'impact de cette seconde phase.

iii. Sélectionner les bénéficiaires selon la vision de SOS Villages d'Enfants : L'évaluation constate que 2 des 3 groupes cibles du projet (enfants des marais salants/ filles domestiques) ne correspondent pas totalement au groupe cible de la fédération de SOS Villages d'Enfants (car les enfants bénéficiaires de ces groupes cibles disposaient de la prise en charge parentale et le risque de la perdre était faible). Cependant le projet a agi en prévention de la perte de la prise en charge parentale pour ces deux groupes cibles, la direction estime donc que l'action est en ligne avec les valeurs de la fédération pour l'appui aux enfants vulnérable risquant de perdre la prise en charge parentale. De plus, s'agissant d'un projet financé par un bailleur institutionnel, le groupe cible correspond également aux exigences de l'appel à projets.

b. Réponse de la direction concernant les recommandations autour de la mise en œuvre du projet

i. Effectuer des études de besoins individuelles et s'éloigner de solutions communes afin de travailler individuellement avec chaque bénéficiaire (notamment concernant les AGRs) : La direction est d'accord avec cette recommandation. Les outils tels que PDB (Programme Data Base, outil de récolte de données disponible au niveau de la fédération de SOS Villages d'Enfant permettant de suivre l'évaluation de la situation des bénéficiaires) pourront certainement venir renforcer ce point pour les futurs projets dans cette thématique.

ii. Aborder les législations nationales lors de formations plus larges sur les droits de l'enfant : L'évaluation constate que même si les différents comités de protection de l'enfance montrent une bonne connaissance des droits de l'enfant et des procédures en cas de VAEN, ils ne connaissent pas les législations nationales et internationales des droits de l'enfant. La direction est d'accord avec cette recommandation mais estime que dans le cadre de cette première action, le choix

des thématiques des formations a permis de se concentrer sur une thématique (celle des droits de l'enfant au sens large) afin d'éviter toute confusion ainsi qu'un manque d'intérêt de la part des bénéficiaires. En effet, une formation sur les législations nationales aurait dévié l'objectif initial d'une meilleure connaissance des droits de l'enfant.

iii. Considérer la sécurité des enfants (talibés) comme étant une des priorités principales et envisager des activités de rénovation ou des baux de location pour les daaras : L'évaluation constate que les conditions de vie des enfants dans certains daaras bénéficiaires ne sont pas acceptables. La direction est consciente de ce fait. Les enfants talibés de beaucoup de daaras au Sénégal vivent dans des conditions très précaires. SOS Villages d'Enfants fait partie des rares organisations à venir en appui à ce groupe cible, qui est un groupe cible « délicat » pour toute intervention de coopération au développement en raison du rapport à la religion et aux pratiques traditionnelles. La marge de manœuvre d'organisations externes est donc limitée. Cependant, comme l'indique l'évaluation, SOS Villages d'Enfants, grâce à son approche innovatrice avec les daaras, a réussi à construire une relation de confiance avec les maitres coraniques, ce qui a conduit à une amélioration des conditions de vie et de prise en charge des enfants talibés, même si certaines daaras restent encore précaires.

iv. Éviter les réaffectations de personnel à quelques mois de la fin d'un projet : La direction est d'accord avec cette recommandation mais tient à souligner que la réaffectation ne concernait qu'un seul membre de l'équipe à 4 mois de la fin du projet et n'a eu aucune incidence opérationnelle sur la mise en œuvre du projet, comme le constate l'évaluation. En effet, l'équipe du projet étant très impliquée dans la mise en œuvre du projet depuis le début, les tâches de chacun des membres ont été revues afin de pouvoir assurer le suivi des activités des 4 derniers mois.

v. Éviter de surcharger les équipes avec trop de bénéficiaires à suivre dans des zones trop éloignées ou augmenter les ressources humaines : La direction est d'accord avec cette recommandation et est consciente de ce fait. Elle applique cette recommandation, plus largement au niveau de la formulation de nouveaux projets. En effet, grâce à l'aide de « relais communautaires » le suivi des familles est ainsi partagé avec des membres des communautés des zones d'intervention.

vi. Appuyer les Ndeyu Daara (marraines) dans leur plan de reprise des ECB : La direction est d'accord avec cette recommandation et l'a appliquée dans la phase II du projet.

c. Réponse de la direction concernant les recommandations d'ordre stratégique

i. Éviter les retards pour les activités stratégiques (pour l'autonomie financière des tuteurs) : La direction est d'accord avec cette recommandation. Pour ce projet, la mise en place des AGRs a été retardée mais l'évaluation constate que les AGRs misent en place ont eu de bons rendements.

ii. Se concentrer sur un seul groupe cible et favoriser les enfants talibés pour la continuité de l'action : La direction est d'accord avec cette recommandation et l'a appliquée dans la phase II du projet. Pour le présent projet, l'évaluation constate un changement positif pour chacun des groupes cibles. La lutte contre les pires formes de travail des enfants (intitulé de l'appel à projets lancé par l'UE en 2015) implique de fait plusieurs groupes d'enfants vulnérables avec une approche qui se doit d'être individualisée selon les exigences de chacun des groupes. SOS Villages d'Enfants, grâce à ses nombreux programmes, a réussi à développer une expertise pour chacun de ces groupes.

iii. Diminuer les appuis directs : La direction est d'accord avec cette recommandation et l'a appliquée dans la phase II du projet. Dans certains cas, la précarité extrême de certaines familles nécessite un appui (matériel) afin de pouvoir évoluer de manière constante et

pérenne. L'approche de SOS Villages d'Enfant inclut à la fin de ses projets des périodes de « phasing out » diminuant petit à petit les appuis directs afin de préparer les familles à la fin du projet en favorisant ainsi leur autonomie.

d'Enfant inclut à la fin de ses projets des

iv. Renforcer l'appui aux CAVEs dans la phase II : La direction est d'accord avec cette recommandation et l'a appliquée dans la phase II du projet.

v. S'assurer d'avoir un plan d'action clair en ce qui concerne le plaidoyer pour éviter des activités ad-hoc sans objectif précis et lier les activités avec la stratégie nationale de plaidoyer de SOS SN : La direction est d'accord avec cette recommandation et l'a appliquée dans la phase II du projet. Ceci a notamment été possible grâce à la conception d'une stratégie nationale de plaidoyer qui a été finalisée début 2020. Les thématiques du présent projet ont donc été prises en compte dans cette stratégie nationale.

vi. Faire une évaluation des formations pour s'assurer de la compréhension des bénéficiaires : La direction est d'accord avec cette recommandation et la prendra en compte dans la formulation de futurs projets comprenant des formations théoriques.

vii. Inclure dans le membre du personnel une personne dédiée au suivi des AGRs : La direction est d'accord avec cette recommandation et la prendra en compte dans la formulation de futurs projets comprenant des AGRs.

viii. Faire le suivi de la prise en charge alimentaire par les tuteurs pendant la phase II : La direction est d'accord avec cette recommandation et l'a appliquée dans la phase II du projet.

ix. Envisager une campagne de communication massive contre la mendicité dans la ville de Fatick : L'évaluation constate une diminution de la mendicité sur le long terme. La direction est d'accord avec cette recommandation et est consciente des efforts à fournir pour endiguer cette dynamique ancrée dans les mœurs du pays. Une future collaboration avec des acteurs disposants d'une expertise forte en campagne de communication sera certainement à considérer pour de futurs projets autour de cette thématique.